

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 3 septembre 2010

Avis relatif au renouvellement de licence d'agence de mannequins

NOR : MTST1022600V

Par un arrêté du responsable de l'unité territoriale de Paris de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Île-de-France, en date du 18 août 2010, par délégation du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, le renouvellement de la licence d'agence de mannequins est accordé, dans les conditions prévues par les articles R. 7123-11 et suivants du code du travail, à Mme Renée Dujac-Cassou, gérante de l'agence CRYSTAL MODEL AGENCY'S, sise 16, rue de la Grange-Batelière, 75009 Paris.

Cette licence est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 8 novembre 2010.

Voie de recours

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification par voie de :

- recours hiérarchique auprès du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15 ;
- recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris.